



Grande distribution : les centrales d'achat doivent se mettre à la concurrence

L'examen du projet de loi de modernisation de l'économie (LME) est désormais achevé. Comme pour le texte initial, le Cerf considère que le texte final qui devrait être adopté en commission mixte paritaire le 22 juillet prochain, ne mettra pas fin aux situations de monopole constatées dans la grande distribution. Les parlementaires ont donc raté l'occasion de traiter du vrai problème lié aux centrales d'achats dont la position dominante est renforcée par des réseaux de distribution intégrés et souvent en situation de monopole, à l'origine de toutes les dérives du système (marges arrières, coopération commerciale forcée...). L'enquête d'UFC-Que Choisir d'avril dernier avait d'ailleurs démontré que sur les trois quarts de notre territoire, une ou deux enseignes se partagent le marché et que les prix relevés sont plus élevés dans ces zones de chalandise.

Le Cerf estime donc que libéraliser l'implantation de nouveaux supermarchés ne suffira pas pour remettre de la concurrence dans les 770 zones de chalandise où les positions dominantes sont avérées et que l'effet sur les prix sera limité voire nul. Pire, les enseignes déjà implantées en profiteront pour augmenter leur surface de vente et verrouiller encore un peu plus le marché, la zone de chalandise et les mètres carrés commerciaux n'étant pas extensibles à l'infini. Quant aux nouveaux entrants, ils ne pourront ouvrir très rapidement de nouveaux magasins en nombre suffisant en raison des moyens financiers à mobiliser et de la longueur des procédures administratives. Les consommateurs risquent donc d'attendre longtemps les baisses de prix promises.

Le Cerf déplore ainsi que les parlementaires n'aient pas repris sa proposition - largement diffusée - de remettre de la concurrence à l'entrée des magasins : il s'agit, en clair, de briser le lien d'exclusivité commercial qui existe entre une centrale d'achat et son enseigne en cas de position dominante. Permettre à tout magasin d'acheter dans la centrale d'achat de son choix permettrait au consommateur de bénéficier des meilleurs prix et d'un plus large choix de produits. Dans ce nouveau système, le petit commerce aurait accès aux tarifs négociés des centrales d'achat et pourrait agir sur les prix. D'autres centrales pourraient également se créer ou se développer... Rappelons que la France compte seulement sept groupes de distribution et cinq centrales d'achats.

Vouloir remettre de la concurrence entre les grandes enseignes, c'est bien mais insuffisant et inadapté ; permettre à tous d'être acteurs de la concurrence, c'est mieux et plus libéral. Le petit commerce ne saurait donc être exclu des réflexions. La loi de modernisation de l'économie, dans sa version actuelle, appelle donc à de nouvelles réformes, plus ambitieuses, pour atteindre ces objectifs.

Je vote pour permettre une vraie libéralisation de la grande distribution

Pour voter, retournez ce fax avec vos coordonnées au 01 40 99 93 23
Ou adressez-nous un mail à : vraieliberalisation@lescreateurs.org

Si vous voulez soutenir les actions du Cerf, adhérez !

Cotisation 30€ à l'ordre du Cerf.

Parce que nous sommes des millions, nous serons entendus !

Pour se désinscrire : desinscription-cp@pmetpe.com ou par fax au : 01 40 99 93 23

Créateurs d'emplois et de richesse de France (Cerf)

1ère plateforme de représentation des Très Petites Entreprises.

Association loi 1901 - 24, avenue Gabriel - 75008 Paris - Tel : 09 51 74 23 73 - www.lescreateurs.org